

**RESIDENCE
Toulouse Constellation**

Au coeur du parc d'activités de Saint-Martin-du-Touch, la résidence Toulouse Constellation est idéalement située pour vos étapes professionnelles. Grâce à son espace bien-être, c'est également un lieu de séjour idéal pour une escapade cocooning en couple, en famille ou entre amis.

A la résidence

Services gratuits :

- Spa composé d'un hammam, d'un sauna, de deux bains à remous
- Salle de remise en forme climatisée
- Parking gratuit fermé (entrée à code)
- Bagagerie
- Accès Internet sans fil
- Lecteurs DVD sur demande

Avec supplément :

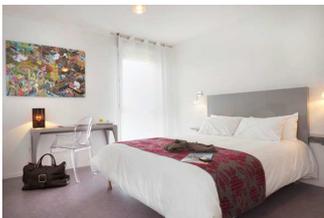
- Massages sur RDV dans notre espace bien-être
- Petit-déjeuner servi en salle
- Laverie



LE CONFORT

Tous les appartements ont été conçus de façon confortable et élégante pour que l'on se sente d'emblée comme chez soi. Les 70 studios et 10 T2 avec wifi, climatisés et parfaitement insonorisés, sont dotés d'une literie Queen size de qualité supérieure. Chaque logement est équipé d'une kitchenette avec plaques vitrocéramique, réfrigérateur, micro-ondes, cafetière, grille-pain, bouilloire, d'une télévision avec Canal + et d'un accès Internet sans fil. Côté services : les lits doubles sont faits à l'arrivée, le linge de toilette est à disposition, le ménage est assuré par nos soins chaque semaine et au départ. Tous les appartements disposent d'une table et fer à repasser. Le petit déjeuner est servi dans un cadre agréable, il vous est même possible de vous faire livrer un plateau repas. Côté détente, un spa de 150 m² agréablement décoré vous plonge dans une ambiance des plus relaxantes, avec un parcours composé des bains à remous, hammam, sauna, tisanière et salle de remise en forme. L'espace massage permet, sur RDV, de bénéficier du coaching et des soins proposés par un professionnel indépendant.

Pour votre tranquillité, une laverie, une bagagerie et un parking clos gratuit sont à votre disposition.



• Studio (1 à 2 personnes):

*avec un lit double en 160cm,
ou deux lits simples
(certains studios twin/double sont communicants).*

• Appartement T2

(1 à 4 personnes): un séjour avec canapé convertible (1 lit double), et une chambre séparée (1 lit double en 160 cm).



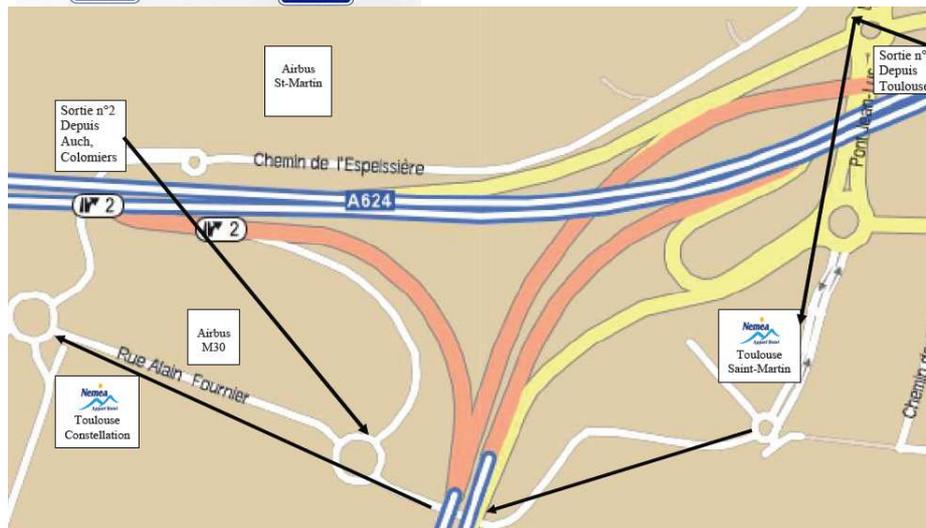
Bienvenue chez vous !

RESIDENCE Toulouse Constellation

Parc d'activité de St-Martin-du-Touch
158-160 Rue Dominique Clos - 31300 TOULOUSE
Coordonnées GPS : Lat 43.36'27 - Long 1.21'51



- **Airbus M30** 50 mètres
- **Supermarché Carrefour** 2.5 km
- **Hôpital Purpan** 3.5 km
- **Aéroport Blagnac** 5 km
- **Aéroconstellation** 7 km
- **Gare SNCF Matabiau** 8 km
- **Toulouse centre** 8 km
- **Zenith** 4.5 km



EN VOITURE

Prendre le périphérique extérieur direction Blagnac, puis Auch/Colomiers (N124). Sortie N°2 (St-Martin Du Touch - AIRBUS). Tourner à gauche, puis tout droit direction « parc d'activité St-Martin ». Laisser la résidence Néméa Toulouse St-Martin sur la droite, continuer tout droit sur 400 mètres. La résidence Néméa Toulouse Constellation est à gauche au 2nd rond point.

EN BUS : Ligne 64 : Arrêt « Fournier »

EN TRAIN : Gare SNCF Toulouse Matabiau + Metro A (descendre station Arènes) + Bus 64 (arrêt Fournier). Halte SNCF « St-Martin » à 2 km.

AEROPORT : Toulouse Blagnac (TLS) à 5 km.

Horaires d'ouverture de la réception:

En semaine : 7h/12h – 15h/20h
Week-ends, ponts et jours fériés : 9h/11h – 17h/20h

RENSEIGNEMENTS & RESERVATIONS

Tel 06 85 12 72 46

E.mail toulouse-constellation@nemea.fr



TARIF PUBLIC

Résidence TOULOUSE CONSTELLATION

Les prix sont en euros et par nuit / Tarifs non contractuels sujets à modification sans préavis

Cette formule comprend la mise à disposition d'un appartement meublé et entièrement équipé (Kitchenette avec réfrigérateur, plaques électriques, micro-ondes, matériel et ustensiles de cuisine, cafetière, grille-pain, vaisselle), les consommations d'eau et d'électricité, la télévision, la fourniture hebdomadaire du linge (serviettes et tapis de bain, torchon, petits draps, grand lit fait à l'arrivée), un service de ménage hebdomadaire (hors cuisine), le parking (fermé la nuit, entrée à code), l'accès à l'espace détente (bains à remous, sauna, hammam, salle de remise en forme).

| Tarif par nuit | Studio (1 lit double ou 2 lits simples) | Appartement (1 lit double + 1 canapé convertible double) |
|-----------------------|---|--|
| 1 à 3 nuits * | 88 € | 110 € |
| 4 à 29 nuits * | 77 € | 96 € |
| 30 nuits* et + | 50 € | 72 € |

* consécutives

(environ 25 m²)

(en moyenne 32 m²)

Prestations Supplémentaires:

| | |
|---|---|
| Petit-déjeuner : | 9 € / personne (gratuit jusqu'à 4 ans, 4.5 € de 5 à 12 ans) |
| Taxe de séjour : | 1.50 € par jour et par personne |
| Lit supplémentaire, Lit bébé | 10 € par personne et par jour, selon disponibilités |
| Animaux | 5 € par jour, plafonné à 36 € par séjour ou par mois. |
| Téléphone : | 0,30 € par taxe (France Télécom) |
| Ménage à la carte (selon dispos.) | 23 €/ heure |
| Photocopie : 0.15 €, Fax : 1 € | |
| Kit dépannage (Rasoir, brosse à dent, ou couture) : | 1.50 € |

La réception vous accueille 7 jours sur 7 :

Du Lundi au Vendredi de 07h00 à 12h00 et de 15h00 à 20h00.

Samedi, Dimanche, Ponts et jours fériés de 09h00 à 11h00 et de 17h00 à 20h00.

Pour toute arrivée en dehors des horaires d'ouverture, merci de contacter la résidence le matin de votre arrivée.

Les appartements sont disponibles à partir de 17h00 le jour de votre arrivée et doivent être libérés avant 10h00 le jour de votre départ (départ tardif possible le week-end sur accord préalable de la réception).

Garantie: N° de carte bancaire ou chèque d'arrhes du montant de la première semaine.
Cauton par carte bancaire (200€).

Paiement demandé à l'arrivée, accepté par Carte Bancaire, American Express, Espèces, Chèque Français à l'ordre de :« EURANCELLE », Chèques Vacances.

RENSEIGNEMENTS & RESERVATIONS

Tel 06 85 12 72 46

E.mail toulouse-constellation@nemea.fr

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Article 1- REGLEMENTATION APPLICABLE

Les présentes conditions sont soumises au statut des résidences de tourisme. Le client occupant ne peut donc, en aucun cas, être sa résidence principale chez Néméa Appart'Hôtel. Le client occupant ne peut se prévaloir des dispositions légales applicables en matière de baux d'habitation, notamment quant au maintien dans les lieux. Toute domiciliation dans la résidence, à titre privé ou professionnel, est interdite. Le client ne peut ni prêter ni sous-louer l'appartement à un tiers pour quelque cause que ce soit.

Article 2- RESERVATION

La réservation d'un appartement dans une Résidence de Tourisme Néméa Appart'Hôtel n'est valable qu'après acceptation de la réservation du client par Néméa Appart'Hôtel. La confirmation de la réservation du client avec Néméa Appart'Hôtel reste à l'entière discrétion de Néméa Appart'Hôtel.

De plus, la réservation doit, pour être ferme, être garantie par une carte de crédit émise par un établissement réputé et en cours de validité ou avoir fait l'objet d'un accord de crédit préalable avec Néméa Appart'Hôtel ou encore d'être suivi du paiement d'un acompte. L'acompte susvisé devra correspondre à :

- 1 nuit pour les séjours de moins de 7 nuits,
- 7 nuits pour les séjours de plus de 7 nuits.

Les réservations acceptées par Néméa Appart'Hôtel et ayant fait l'objet d'un acompte (ou d'une garantie) seront conservées jusqu'à 30 jours avant la date prévue d'arrivée. A défaut de règlement de cet acompte au plus tard 30 jours avant la date d'arrivée prévue, la réservation sera automatiquement annulée. Les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée devront nécessairement être garanties par une carte de crédit émise par un établissement réputé et en cours de validité.

Article 3 – CONDITIONS DE PAIEMENT

Les factures doivent être payées immédiatement sur présentation. Le jour de l'arrivée du client, Néméa Appart'Hôtel lui facturera l'intégralité de son séjour, à l'exception des séjours d'une durée supérieure à 30 jours dont les factures sont émises et présentées tous les 30 jours. Dans le cas où il a été convenu que le paiement du séjour d'un client serait effectué par un tiers, le client occupant demeurera personnellement responsable du paiement en question. Le paiement de toutes les prestations en option sera exigé sur présentation de la facture correspondante. Le plafond de crédit accepté par Néméa Appart'Hôtel pour ce type de prestations est 100 €. Néméa Appart'Hôtel aura droit à un intérêt mensuel de retard de 1.5% sur toute somme non réglée à sa date de règlement.

Article 4 – PRIX

Les prix s'entendent toutes taxes comprises à l'exception de la taxe de séjour payable sur place. Les prix sont exprimés en Euros sur la base des conditions tarifaires en vigueur au jour de la réservation. Ils pourront être modifiés sans préavis en cas d'augmentation tarifaire imposée par les prestataires de services ou en cas de bouleversements économiques. Les prix comprennent toujours la mise à disposition du logement, l'eau, l'électricité, le chauffage et les charges locatives. L'ensemble des services facultatifs donneront lieu à des suppléments de prix prévus dans la brochure en vigueur.

Article 5 – MODIFICATIONS DE RESERVATION ET DE DUREE DE SEJOUR

Sous réserve de disponibilité et à la discrétion de Néméa Appart'Hôtel, la durée du séjour peut-être prolongée, sans obligation de maintien dans le même appartement ni au même prix. Tout séjour commencé, interrompu ou abrégé ne pourra donner lieu à aucun remboursement même en raison d'un cas de force majeure. En cas de prolongation de séjour acceptée et d'application d'un nouveau prix, celui-ci sera applicable depuis la date d'arrivée originelle. En cas de départ anticipé, le prix applicable sera celui correspondant à la durée ainsi écourtée. Veuillez noter que toute modification tarifaire liée à une prolongation de séjour ou à un départ anticipé s'appliquera rétroactivement sur le compte du client à compter de la date de son arrivée.

Article 6 – ANNULATION / NON PRESENTATION

Aucune annulation reçue la veille avant midi le jour de la date prévue d'arrivée ne sera soumise à une indemnité d'annulation. Toute annulation reçue après midi la veille du jour de la date prévue de l'arrivée sera soumise à une indemnité d'annulation égale à :

- Une nuit : pour les séjours de moins de 7 nuits,
- Quatre nuits : pour les séjours de 7 à 29 nuits,
- Dix nuits : pour les séjours de 30 nuits et plus.

Le tarif nuitée appliqué ne sera pas proportionnel au séjour réservé initialement mais correspondra au prix « nuitée individuelle » en vigueur au moment de l'annulation en fonction des différentes saisons (cf grille des tarifs publics affichés). Le défaut d'arrivée (de la réservation) en cas d'absence d'annulation sera réputée être une « non présentation » et sera soumis à l'indemnité d'annulation susmentionnée. La date effective d'une annulation écrite sera la date de réception de celle-ci à la résidence.

Article 7 – OBLIGATION DU CLIENT

Le client usera des lieux loués et de leurs installations « en bon père de famille ». Un inventaire est fait avant l'arrivée du client. Le client devra en vérifier l'exactitude et la qualité dès son arrivée et signaler à la réception toute anomalie, objets manquants ou dégradés, le cas échéant dans les 4 heures de son arrivée. Lors du départ du client, l'inventaire et l'état de propreté de l'appartement feront l'objet d'un contrôle par Néméa Appart'Hôtel et tout manque à l'inventaire ou dommage causé à l'appartement sera facturé au client (cf grille des remplacements).

Néméa Appart'Hôtel se réserve le droit de pénétrer dans les lieux loués pour l'entretien ou la sécurité.

Le client doit contracter une assurance responsabilité civile contre les risques inhérents à l'occupation du logement réservé (également parking ou garage) à savoir vols, pertes ou dégradations de vos objets personnels ainsi que les dégradations qui pourraient être occasionnées dans le mobilier donné en location et les dégâts qui pourraient être provoqués dans la résidence du fait de la négligence du client. Nous conseillons aux clients de se renseigner auprès de leur assureur à ce sujet afin de s'assurer en villégiature si le contrat ne comprend pas cette garantie.

Chaque appartement prévu pour un nombre maximum d'occupants ne peut être habité par un nombre supérieur de personnes. Les enfants sont considérés comme occupants à part entière. Tout dépassement sera refusé. Néméa met à disposition des infrastructures de loisirs. Toutefois, nous rappelons qu'entre autre :

- l'accès des enfants aux piscines ne peut se faire qu'avec l'accompagnement des parents et sous leur responsabilité,
- les accès aux saunas, jacuzzi et spas sont interdits aux enfants.

D'autre part, l'usage des équipements de loisirs est strictement interdit aux personnes ne séjournant pas dans la résidence.

Bien que vivement déconseillés les animaux domestiques tenus en laisse sont admis dans nos résidences moyennant un supplément fixé aux conditions tarifaires en vigueur. Les animaux ne doivent pas être laissés en liberté, et doivent être tenus en laisse. Ils ne doivent pas rester enfermés seuls dans le logement en l'absence de leur maître qui en est civilement responsable. Les chiens de première catégorie « chiens d'attaque » et de deuxième catégorie « chiens de garde et de défense » sont interdits.

Article 8 – RESPONSABILITE

La responsabilité de Néméa Appart'Hôtel ne pourra être engagée en cas de vols ou de dégradations d'effets personnels, dans les appartements, y compris dans les coffres individuels, les locaux communs, les parkings et toutes autres dépendances ou annexes de la résidence : le présent contrat d'hébergement étant soumis au statut des résidences de tourisme, les dispositions des articles 1952 et suivant le code civil, relatives aux hôteliers, ne sont pas applicables.

Le groupe Néméa ne sera pas tenu responsable des nuisances qui viendraient perturber, interrompre ou empêcher votre séjour en cas de force majeure ou de cas fortuit comme par exemple avalanche, sécheresse, inondation, marée noire, coupure générale d'électricité, de gaz, d'eau, grève, travaux (construction de routes, bâtiments qui peuvent avoir lieu aux alentours de la résidence).

Article 9 – RESILIATION – SANCTIONS – NON RENOUVELLEMENT

Le contrat sera résilié de plein droit, sans formalité et sans délai, en cas d'inexécution par le client de l'une des ses obligations ou de comportement inapproprié de nature à perturber le séjour des autres clients. Le client devra immédiatement quitter les lieux et pourra être expulsé si besoin est avec le concours de la force publique. A défaut de paiement au terme convenu, et/ou en cas de manquement grave à ces obligations et notamment en cas de maintien dans les lieux au delà de la période contractuelle, le responsable de la résidence pourra interdire l'accès à l'appartement par tous moyens et tiendra les effets personnels du client à sa disposition dans un local prévu à cet effet, ce que le client reconnaît et accepte.